

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE  
Séance du 10 Avril 2015**

L'an deux mille quinze, le dix Avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 19 Février 2015, le présent procès verbal a été affiché et rendu exécutoire le 05 mars 2015.

**Étaient présents :** Mesdames les conseillères municipales : FLEUROT Marie-Thérèse, LEJARS-GROS Catherine, MASCI Patricia et Messieurs les conseillers municipaux : DECORNY Jérôme, Jean-Luc STAROSSE, et ADAM Rémi, MICHEL Jérôme , TURCHETTO Régis.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Nicolas MAIREL ayant donné procuration à Rémi ADAM

Monsieur Christophe CHATILLON ayant donné procuration à Patricia MASCI

Monsieur Eric THIEBAUT ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE

**Étaient excusés :**

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Jean-Luc STAROSSE.

**01 : Vote du Compte Administratif 2014**

Monsieur le Maire étant sorti pour le vote de cette question, Monsieur Rémi ADAM a été élu président de séance

Monsieur Rémi ADAM, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Commune de l'exercice 2014. Celui-ci fait ressortir ce qui suit :

Investissement

	Prévus :	88 395,46 €
DEPENSES	Réalisé :	56 404,91 €
	Restes à Réaliser :	0,00 €
	Prévus :	88 395,46 €
RECETTES	Réalisé :	49 705,72 €
	Restes à Réaliser :	22 366,00 €

Fonctionnement

	Prévus :	204 375,60 €
DEPENSES	Réalisé :	119 864,99 €
	Restes à Réaliser :	0,00 €
	Prévus :	220 146,02 €
RECETTES	Réalisé :	212 706,60 €
	Restes à Réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 6 699,19 €
Fonctionnement :	92 841,61 €
Résultat Global :	86 142,42 €

## 02 : Vote du Compte de Gestion 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier de Toul à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote (11 voix pour) le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 03 : Vote du Budget 2015

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015, vote (11 voix pour) les propositions nouvelles comme suivant :

### Investissement

DEPENSES	208 477,05 €
RECETTES	208 477,05 €

### Fonctionnement

DEPENSES	233 078,61 €
RECETTES	233 078,61 €

### Pour rappel, total budget

Investissement :	
Dépenses	208 477,05 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	208 477,05 € (dont 22 366,00 € de RAR)
Fonctionnement :	
Dépenses	233 078,61 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	233 078,61 € (dont 0,00 € de RAR)

## 04: Vote du Taux des taxes

Après avoir pris connaissance du produit fiscal à taux constant établi par les services fiscaux et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour 2015 de maintenir les taux d'imposition tels qu'indiqués ci-dessous :

-	Taxe Habitation	9.36 %
-	Taxe Foncière sur prop. bâties	10.09 %
-	Taxe Foncière sur prop. non bâties	27.56 %

## 05: Vente de la saleuse

Monsieur le Maire expose le fait que Monsieur MARTIN Gérard n'exerce plus le service hivernal sur Charmes-la-Côte, ceci depuis sa retraite.

La saleuse et la lame de déneigement, propriété de la commune, ne servant plus, il est décidé de vendre ce matériel à la Commune de Choley-Ménillot pour un montant de 1 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✓ accepte de vendre ce matériel de déneigement à la commune de Choley-Ménillot
- ✓ décide d'ouvrir les crédits au chapitre 042.

## Informations :

### *Rendez-vous*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux rendez-vous seront pris pour les projets Aire de jeux et terrains PAV

Fin de séance 22 h 30

